

Avis 92-A-02 du 05 mars 1992

relatif à un projet d'arrêté fixant les caractéristiques des aliments lactés diététiques pour nourrissons et des aliments de régime destinés aux enfants du premier âge (moins de quatre mois) dont la vente au détail et toute délivrance au public sont réservées aux pharmaciens par l'article L. 512 du code de la santé publique

Posted on: 15 mars 1992 |

Lire

le texte intégral de l'avis
47.08 Ko